

■ 3.3 La présence à l'étranger

Le modèle français s'exporte sous plusieurs formes. Les formules abondent et démontrent la créativité des écoles en la matière.

- Accords de double diplôme
- Programmes conjoints
- Délocalisation des formations
- Ingénierie pédagogique
- Formations montées en partenariat ; soixante-quinze Mastères Spécialisés labellisés par la CGE sont organisés en partenariat par des grandes écoles et des universités étrangères
- Implantations à l'étranger de bureaux pour promouvoir et recruter, voire développer des formations spécifiques ou aider à la recherche de stages
- Créations de véritables campus à l'étranger
- Services aux entreprises installées ou souhaitant s'installer à l'étranger

■ 3.4 La coopération en recherche

Ce sont souvent des contacts entre chercheurs de pays différents qui ont été à l'origine d'échanges d'étudiants et de formations nouvelles. Dès 1984, la CGE pratiquait les « actions intégrées » en soutenant des projets de recherche conjoints entre laboratoires de grandes écoles et universités étrangères, avec la participation d'industriels et des échanges de doctorants. Cette activité a donné naissance à 334 projets, gérés par l'association A.R.I.E.L. avec une douzaine de pays, impliquant 40 grandes écoles, 60 industriels français, 50 universités et plus de 50 industriels étrangers.

■ 3.5 La mobilité

- En 2009-2010 : l'enquête de la CGE dénombrait 36 367 étudiants étrangers de 152 nationalités différentes.

SYNTHÈSE ANNEE 2009 - 2010					
TYPE de GRANDE ECOLE	Total français	Total étrangers	Nombre de diplômes délivrés dans l'année (niv. master minimum)	dont doubles diplômes	Diplômes délivrés dans les campus à l'étranger
Ingénieurs	115 566	20 466	5 652	915	921
Management	83 826	15 095	3 639	673	404
Autres spécialités	6 896	806	74	16	-
Total général	206 288	36 367	9 365	1 604	1 325

- Dans la même année, les écoles ont envoyé **18 956 élèves en séjour d'études à l'étranger**, et **23 716 élèves en stage dans une entreprise établie à l'étranger**.

Conclusions

La France reste un pays attractif de par son mode de vie et les formations françaises de qualité, une recherche de haut niveau, mais elle pourrait faire de l'attractivité de son enseignement supérieur et de sa recherche un engagement national massif.

Des pays tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande (grâce à des démarches administratives facilitées) et l'Allemagne (avec des financements plus conséquents) restent des concurrents sérieux.



CGE - Conférence des Grandes Écoles
11, rue Carrier-Belleuse - 75015 Paris
Tél. : 01 46 34 08 42
Mél : info@cge.asso.fr - Site Internet : www.cge.asso.fr

Lettre d'information : www.cge-news.com

© CGE 2012 - Photo : Fotolia, M.Gove

Angles DROITS



Attractivité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche français

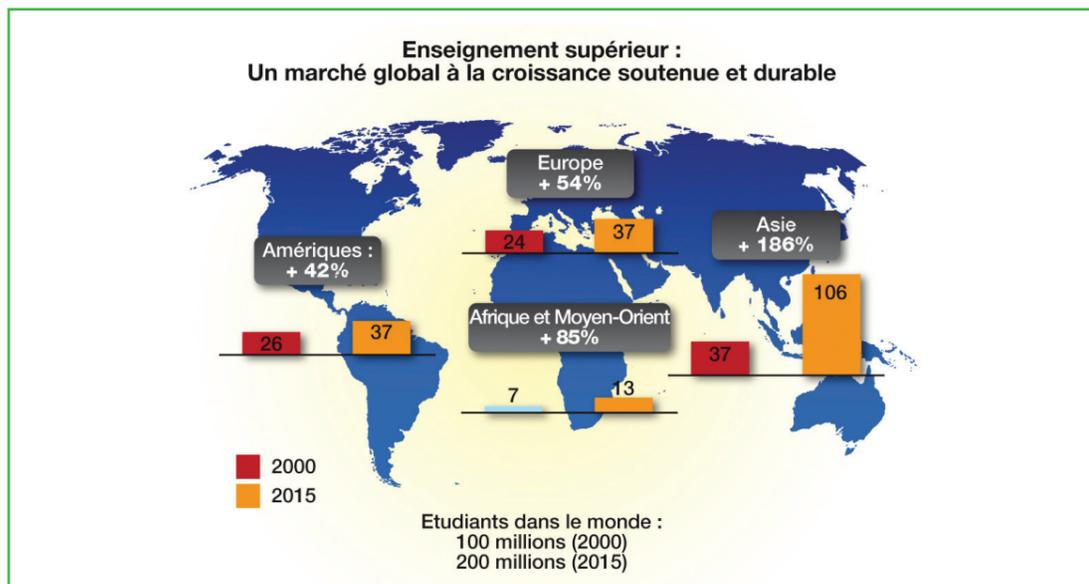
Tripler le nombre d'étudiants étrangers (notamment hors Union européenne) est possible sous trois conditions :

- L'engagement des parties prenantes dans ce défi autant au niveau des institutions universitaires que de la politique nationale
- L'adaptation des conditions linguistiques et culturelles pour enseigner dans le supérieur à la réalité du marché potentiel des étudiants mondiaux (modification de la loi Toubon)
- L'application d'une tarification tenant compte des prix réels de revient des formations, accompagnée d'une politique de bourses adaptée à la situation de chaque étudiant

1/ Enjeux

2/ Préconisations de la CGE

3/ Atouts du modèle français des grandes écoles



1/ Enjeux

La population étudiante mondiale aura doublé entre 2000 et 2015 pour atteindre 200 millions d'étudiants. Sur 100 millions supplémentaires, 70 millions sont en Asie, dont 55 en Chine et en Inde. Ceci imposerait, pour répondre aux besoins locaux, la construction dans ces deux pays de deux universités d'une capacité de 20 000 étudiants chaque semaine !

La population étudiante étrangère se trouve donc dans une logique mondialisée. En 2009, 3 700 000 étudiants étaient en mobilité dans le monde, dont 249 142 en France (285 000 en 2010-2011). La France est le 4^{ème} pays d'accueil (après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie), talonnée par l'Allemagne. Rapportée à la population étudiante globale, leur concentration en France est plus importante qu'aux États-Unis.

La CGE voit dans cette explosion du nombre d'étudiants un formidable vivier potentiel pour les établissements d'enseignement supérieur français et une occasion pour la France d'afficher son ambition et d'accroître son influence sur le marché international de la formation. La formation des élites de demain est stratégique pour tous les pays et devient un marché concurrentiel. En outre le métissage culturel se révèle très motivant pour les étudiants : à partir d'un taux de 30 % d'étudiants étrangers dans un établissement, la dynamique du groupe se modifie positivement et les échanges culturels et sociaux sont naturellement et spontanément stimulés.

2/ Préconisations de la CGE

■ 2.1 Aspect financier

La France peut accueillir 500 000 étudiants étrangers supplémentaires en 10 ans. Il paraît

juste de ne pas faire financer la formation des étudiants non européens par le contribuable français et de leur appliquer le vrai prix de revient de la formation suivie. En demandant 12 500 euros par an à 80 % d'entre eux, on peut attribuer aux autres 20 % des bourses d'excellence annulant les frais de scolarité. Cette tarification peut avoir un effet positif sur la perception de la qualité de la formation car, pour beaucoup, il y a corrélation entre coût et qualité de l'offre. Dans le contexte de concurrence internationale, notamment avec les établissements anglo-saxons, ce tarif placerait nos offres dans des positions très favorables, là où certains affichent des prix atteignant les 45 000 US \$/an.

Cet afflux d'étrangers représenterait 5 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour l'ESR français, chiffre à mettre en regard de celui du grand emprunt, dont seuls les intérêts des 22 milliards consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche sont consommables, soit pour un taux de rendement de 3 %, un budget supplémentaire de 670 millions d'euros par an. L'apport de moyens à l'enseignement supérieur serait ainsi de 5 à 7 fois plus important que ce que pourra fournir le grand emprunt.

Dans cette optique, la CGE préconise de réaffirmer le droit pour les établissements universitaires publics de fixer librement les frais de scolarité applicables aux étudiants non européens, et d'appliquer effectivement ce droit. Ces ressources viendraient s'ajouter aux 2,5 à 3 milliards d'euros qu'investit la France aujourd'hui pour former des jeunes étudiants étrangers, le plus souvent gratuitement. Couplées aux nouvelles mesures de 100 000 bourses supplémentaires, ce serait environ la moitié des étudiants étrangers qui seraient accueillis gratuitement, dans le cadre de cette politique ambitieuse.

Enfin, cette politique d'ouverture favoriserait grandement la venue de doctorants ou de post-doctorants en France.

■ 2.2 L'enseignement en langue étrangère

Les étudiants qui vont se former à l'étranger optent souvent pour des pays anglophones. La possibilité de proposer des enseignements en anglais est un atout supplémentaire pour capter ces étudiants. A cet égard, la loi Toubon est un véritable frein et prive l'enseignement supérieur d'une quantité de hauts potentiels étrangers. En proposant des enseignements en anglais, la France se positionnera à égalité avec les pays anglophones.

Mais le rayonnement international de la culture française passe par la langue et il est essentiel que les étudiants étrangers, une fois en immersion sur notre territoire, apprennent le français. Une épreuve de langue peut tout à fait être envisagée en fin de cursus afin de vérifier que l'étudiant étranger a acquis un niveau satisfaisant de maîtrise du français.

Cette stratégie d'excellence à moyen et long termes de notre enseignement supérieur bénéficiera à nos entreprises, car les jeunes formés en France conserveront un attachement particulier au pays dans lequel ils auront suivi leurs études et contribueront au développement des entreprises françaises à l'étranger comme aux échanges industriels internationaux avec l'hexagone.

■ 2.3 Attirer les meilleurs professeurs

Les institutions universitaires françaises doivent attirer les meilleurs d'entre eux au niveau international. Si le *French way of life* séduit, l'argument économique joue en défaveur de la France. En effet, les universités anglo-saxonnes proposent un *package* salarial plus favorable que celui que proposent les grandes écoles. Néanmoins il ne faut pas négliger l'attractivité de la recherche, de la qualité de vie et le système de protection sociale en France.

Des pistes de financement sont à explorer pour que la France ne soit pas pénalisée. Certaines écoles s'appuient sur leurs contrats de recherche pour rémunérer leurs professeurs. Il convient d'étudier des statuts fiscaux et sociaux nouveaux, pour ne pas décourager les universitaires étrangers qui passeraient 10 ans en France notamment en ce qui concerne leurs droits à retraite.

■ 2.4 Les conditions d'accueil des étudiants étrangers

Les conditions d'accueil sont à améliorer pour attirer les étudiants étrangers :

- Multiplier les résidences et les hébergements
- Faciliter les démarches administratives et les attributions de visas
- Accorder un visa de travail aux diplômés étrangers souhaitant travailler en France après des études de niveau master
- Améliorer la lisibilité du système de bourses et leur quantité

Ces différentes étapes sont à coordonner par les dispositifs mis en place : la nouvelle entité CampusFrance, les CEF.

3/ Atouts du modèle français des grandes écoles

■ 3.1 La sélection

Elle évite que les étudiants sortent du système sans diplôme ; certains pays s'inspirent de ce modèle pour réduire les coûts de l'enseignement et l'allongement de la période d'études.

■ 3.2 Le lien avec les entreprises

Les relations privilégiées des grandes écoles avec les entreprises sont un modèle assez unique au monde, à valoriser. Ces liens :

- Assurent l'adéquation de l'enseignement et de la formation aux besoins des entreprises
- Confèrent à l'étudiant des compétences qui le rendent immédiatement opérationnel lorsqu'il arrive sur le marché du travail
- Facilitent la bonne insertion professionnelle (le stage est le moyen privilégié de trouver le premier emploi et constitue souvent une pré-embauche)
- Permettent aux écoles d'avoir des activités de formation continue, et de concevoir des formations sur mesure pour les cadres et les managers des entreprises

